

Direction Départementale
d'Incendie et de Secours

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°.....**2021/1128**...

OBJET : Arrêté portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) de l'Aveyron

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur;

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1424-7, L. 1424-12 et R.1424-38 ;
- Vu** le Code de la Sécurité intérieure et notamment son article L. 731-2 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Valérie Michel-Moreaux en qualité de préfète de l'Aveyron ;
- Vu** la circulaire du 29 juin 2020 relative au guide méthodologique du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;
- Vu** l'avis favorable de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours en date du 21 octobre 2021 ;
- Vu** l'avis favorable du comité technique en date du 27 octobre 2021 ;
- Vu** l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 27 octobre 2021 ;
- Vu** l'avis favorable de la Commission permanente de l'Assemblée départementale du 5 novembre 2021 ;
- Vu** l'avis conforme du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en séance du 5 novembre 2021 et sa délibération portant avis conforme en date du 16 novembre 2021 ;
- Vu** la présentation au collège des chefs de service de l'État le 13 décembre 2021 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aveyron

- A R R Ê T E -

Article 1.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du département de l'Aveyron, annexé au présent arrêté, est approuvé. Il prend effet à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2.

L'arrêté préfectoral n° 2014266-0014 du 23 septembre 2014 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couvertures des risques du département de l'Aveyron est abrogé.

Article 3.

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron.

Article 4.

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5.

Le directeur des services du cabinet de la préfète, le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Aveyron, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le 20 DEC. 2021

La Préfète

